

PLACEMENT DES COTES D'ARMOR EN ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE A COMPTER DU 03/08/2026.

Le département des Côtes d'Armor est placé en ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE à compter du lundi 03 août 2026.

Le Préfet des Côtes d'Armor a placé le département en **ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE** à compter de ce lundi 3 août 2026, en raison d'une tension importante et croissante sur la ressource en eau dans le département.

Cette situation impose à chacun·e d'entre nous des restrictions sur sa consommation en eau (qu'elle soit issue du réseau public ou d'un puits ou forage), qui peuvent être consultées sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>.

Ainsi, pour les particuliers, l'arrosage des pelouses et des fleurs est interdit, celui des potagers l'est de 8h à 20h. Le lavage des véhicules n'est quant à lui autorisé que dans les stations équipées de dispositifs économes agréés. Il est également interdit de renouveler l'eau des piscines privées, ou encore de procéder au lavage de façades ou terrasses (à l'exception des professionnels équipés de lances haute pression, avant ravalement de façade).

Les contrevenants s'exposent à une pénalité de 1 500 €.

Les établissements industriels sont eux aussi soumis à des obligations de réduction de leurs prélèvements en eau, contrôlées par les services de l'Etat.

Au-delà de ces restrictions réglementaires, les élus de Guingamp Paimpol Agglomération appellent tous les acteurs du territoire à être particulièrement vigilants vis-à-vis de leur consommation en eau.

En effet, pour maintenir l'alimentation du territoire en eau potable, les prélèvements dans les cours d'eau amènent progressivement à altérer les conditions de la vie aquatique, par un effet conjoint de diminution du débit dans les cours d'eau et d'élévation de la température de l'eau, liée aux fortes chaleurs. La semaine dernière, des températures de 16

à 25°C ont été mesurées dans les ruisseaux et rivières de notre territoire, alors que les truites, par exemple, sont en souffrance au-delà de 20°C...

Les ressources souterraines d'alimentation en eau potable, de même que les cours d'eau, se réduisent au fil des jours.

De plus, la sécurisation apportée par l'interconnexion départementale, prévue pour un relais sur des indisponibilités ponctuelles d'usines de production et non pour un soutien large et pérenne, est extrêmement sollicitée en cette période, et le niveau des retenues qui l'alimentent connaît également une baisse préoccupante.

Malheureusement, les prévisions météorologiques ne laissent pas présager d'amélioration de la situation à court ou moyen terme, plusieurs jours de pluie significative seraient pourtant nécessaires pour sortir de cette situation de forte tension.

Dans ce contexte, tous les efforts de sobriété contribueront à préserver à la fois la vie aquatique et notre capacité d'alimentation du territoire en eau potable au cours des prochaines semaines.

Chacun·e de nous peut donc être à la fois acteur·rice et ambassadeur·trice de cet enjeu et des réflexes de sobriété à adopter pour préserver cette ressource commune si précieuse.

Plus d'infos : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/actualite/preservation-ressource-eau-secheresse/>



Information SÉCHERESSE Côtes-d'Armor



À compter du 3 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est placé en alerte renforcée

Les principales restrictions temporaires d'usage de l'eau sont (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires renforcées pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades et les véhicules ;
- fermeture des fontaines publiques et privées ;
- fermeture des douches de plage ;
- interdiction de manoeuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction renforcée de la consommation d'eau à usage professionnel.



VigieEau

Consultez les informations et les arrêtés sur : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

CONTACT

Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59 · contact@guingamp-paimpol.bzh